Le Conseil général et la gare de Septfonds

Rapport en 1900

M. Cambe donne lecture des rapports suivants :

VŒUX DES FABRICANTS DES CHAPEAUX DE PAILLE DE SEPTFONDS

« L'Union des fabricants de chapeaux de paille français (région du Midi) a adressé à M. le Préfet à. M. le Président du Conseil général, une pétition sollicitant l'appui des pouvoirs, publics, à l'effet d'obtenir la construction d'un chemin de fer à voie étroite ou à voie normale, de Caussade à Caylus, par Septfonds.

« On ne peut qu'appuyer cette initiative. L'industrie de Septfonds s'est créée peu à peu ; c'est l'œuvre d'un travail persévérant. Ne pas faciliter ses moyens de transport serait rendre pour elle, la concurrent difficile. Que d'entreprises se sont déplacées dans des situations analogues !

Septfonds n'en est pas encore là; mais, si on refusait obstinément aux pétitionnaires les moyens de transport qu'ils réclament, on nuirait à leur belle industrie. Pour ces divers motifs, votre Commission vous propose d'émettre un vœu venant à l'appui de la requête qui a été présentée à l'assemblée départementale. »

Chalret du Rieu appuie ces conclusions.

1912

M. LE DOCTEUR CONSTANS, rapporteur : f

Tramways Départementaux Agrandissement de la gare de Septfonds

« Votre deuxième commission a été saisie d'une délibération du Conseil municipal de Septfonds, en date du 25 février 1911, signalant l'insuffisance des installations prévues pour la gare des tramways de Septfonds et demandant que cette gare soit agrandie de façon à pouvoir recevoir les marchandises encombrantes, provenant des diverses industries qui emprunteront la voie ferrée pour l'écoulement de leurs produits.

« La Compagnie des Tramways de Tarn-et- Garonne, désireuse de donner satisfaction au Conseil municipal de Septfonds, a étudié les diverses solutions susceptibles de répondre au désir exprimé. L'agrandissement projeté consisterait à couvrir tout ou partie du quai d'embarquement, de façon à ce que les opérations de déchargement, d'embarquement, et de reconnaissance des marchandises fragiles fabriquées à Septfonds soient faites à l'abri des intempéries. Parmi les solutions proposées par la Compagnie de des Tramways, votre commission vous demande d'adopter la disposition B qui consiste à couvrir le quai sur une longueur de 12 mètres. Cette modification entraînerait

une dépense suplémentaire de 4.320 francs que votre commission vous propose de voter. »
A ce sujet, M. MEURET demande si la commune ne concourt pas à la dépense. Il lui semble qu'elle devrait participer à cette augmentation qui est créée dans l'intérêt seul des industriels de cette localité.

LE DOCTEUR CONSTANS, rapporteur, dit que la commission ne s'est pas occupée des voies et moyens et propose le vote ferme de la dépense supplémentaire.

Rapport du Conseil général 1925
Gare de Septfonds M. BORDARlES, rapporteur.

Au cours de ses travaux, votre commission a eu à examiner les suggestions faites par tous nos collègues sur les lignes qui les intéressent, Elle a enregistré des réclamations qui paraissent, a priori, fondées, mais sur lesquelles nous ne pourrons nous prononcer que sur le rapport du service du contrôle et un examen en conseil de réseau.
En vue d'améliorer l'exploitation, des transformations, des travaux nous ont paru nécessaires, et nous avons décidé de les étudier afin de soumettre des propositions au Conseil général, en raison des dépenses que leur exécution entraînera.
Cependant, une de ces améliorations a retenu notre attention parce que de son exécution immédiate résulterait aussi un bénéfice immédiat pour l'exploitation : il s'agit de l'agrandissement du hall des marchandises de la gare de Septfonds.
La municipalité de Septfonds et le président de l'Union des fabricants de chapeaux de paille m'ont adressé une lettre demandant que cet agrandissement soit réalisé tout de suite, de manière à ce que les expéditions de la campagne prochaine puissent se faire par le tramway.
Les habitants de Septfonds, il faut le reconnaître, regrettent quelque peu d'avoir une ligne de tramway non utilisée. Ils nous disent : « Si vous, département, vous consentez à faire ce que nous demandons, nous prenons l'engagement moral d’assurer tout notre trafic par le tramway, non seulement celui des chapeaux de paille, mais tout le trafic commercial de la ville. Il est certain qu'on ne peut pas prévoir d'une manière précise quel sera le résultat de ces engagements; il est cependant intéressant d'essayer de transformer cette ligne, qui est largement déficitaire.
On nous demande la construction d'un vaste abri permettant de manutentionner facilement un nombre important de colis, qui pourrait aller

jusqu'à 300 par jour à certaines époques. Enfin, il y a actuellement dans cette gare un personnel de fortune et il faudrait que les usagers ne fussent pas dans l'obligation de faire la besogne des employés.
La population souhaiterait aussi que le service journalier d'été soit appliqué à l'année entière, c'est-à-dire qu'il y ait deux trains par jour dans chaque sens. - On doit, semble-t-il, tenter une expérience sur cette ligne qui ne rapporte rien, et la proposition des habitants de Septfonds est, en tous points, intéressante. La question qui se Pose est de savoir si le Conseil général veut accepter la dépense, qui s'élèverait de 12 à 15,000 francs, et s'il veut aussi que le second train soit maintenu tout le long de l'année.
Votre commission des transporta vous demande d'examiner ces propositions avec la plus grande bienveillance.
- M. GRANIÉ. — Je remercie tout d'abord M. Bordaries de sa bienveillance vis-à-vis des populations de Septfonds. Vous avez pu constater, et je n'en suis pas plus fier pour ça, que la ligne Caussade-Caylus était de beaucoup la plus déficitaire. Il y a lieu de s'en étonner, étant donné qu'elle dessert une population industrielle qui a une très grosse importance et qui peut constituer un élément de trafic énorme. Pourquoi nos tramways n'assurent-ils pas déjà ce trafic ? Il faut le savoir et rechercher les causes de cette désaffection.
Les doléances des intéressés sont de deux sortes :-d'abord la situation toute particulière qui est faite à nos industriels, je parle en particulier des chapeliers, mais il y a aussi les autres commerçants. Il n'y a pas d'abri à la gare de Septfonds qui permette de placer les marchandises en sécurité et de les préserver des intempéries. Or, vous connaissez sans doute aussi bien que moi la nature des marchandises employées dans la chapellerie, les pailles exotiques sont fragiles et, cette année, elles ont atteint un prix qui ne permet pas d'avarie ou de mévente. Tant que nous n'aurons pas fait notre possible pour recevoir ces marchandises d'une manière convenable, nous n'aurons pas de clientèle à Septfonds. Il s'agit de savoir si vous voulez engager la dépense de 12 à 15,000 francs qui vous est demandée. Il est certain que si nous ne donnons pas à ces négociants la certitude que leurs marchandises seront à l'abri, ils préféreront engager des frais supérieurs pour les transporter jusqu'à Caussade avec toutes les précautions nécessaires.
Il y a ensuite ce deuxième point dont vous parlez tout à l'heure M. Bordaries : on désirerait qu'il y ait à la gare de Septfonds un employé compétent et suffisamment renseigné pour pouvoir assurer les expéditions parfois compliquées qui se présenteront, et pour renseigner en même temps les expéditeurs. Sur cette demande aussi, il y a intérêt à prendre une décision favorable.

Sur la question du deuxième train, je m'en rapporte à ce que vous disez M. Bordaries. Je regrette que notre collègue Andrieu ne soit pas là, car il n'hésiterait pas, je crois, sur la nécessité de faire circuler ce deuxième train jusqu'à Caylus.
Si donc vous voulez améliorer l'exploitation, il faut, comme on le disait tout à l'heure, essayer par tous les moyens de donner satisfaction à la clientèle. Je représente une ligne qui est tout à fait déficitaire : ce sera une grande satisfaction pour moi, après le vote que vous allez émettre, de revenir ici avec les résultats constatant une grande amélioration dans l'exploitation de la ligne qui m'intéresse.
M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que la Compagnie ne doit pas prendre cette construction à sa charge ?

M. BORDARIES. — Il s'agit de travaux complémentaires de premier établissement dont le Conseil général sera appelé à inscrire le montant au budget supplémentaire. En adoptant tout de suite ce qui est demandé pour la gare de Septfonds, on adopte du même coup l'inscription au budget supplémentaire de la somme nécessaire.
A la suite des pourparlers que nous avons eus avec M. l'Administrateur-délégué, la Compagnie accepte de faire l'avance de ces travaux, qui lui seront remboursés dès que possible.
M. LE PRÉSIDEDT. — La question est celle-ci : Le Conseil général est invité à dire s'il entend donner satisfaction à la demande des populations de Septfonds et à inscrire au budget additionnel la somme nécessaire pour payer les aménagements demandés.
La commission des transports s'est prononcée dans un sens on ne peut plus favorable. Quelqu'un désire-t-il soutenir la thèse contraire ?
*Les conclusions de la commission sont adoptées.
La question du second train est une affaire qui relève du conseil de réseau. C'est une des premières questions dont il aura à s'occuper et nous ne doutons point qu'il apporte à son examen toute l'attention qu'elle mérite.
M. DELTHIL. — A propos de ce train supplémentaire, il serait peut-être bon de limiter l'opération à une simple expérience, de deux ou trois mois à la suite de laquelle on supprimerait le train si les résultats obtenus n'étaient pas bons.
M. LE PRÉSIDENT. — Le conseil de réseau ne manquera pas de tenir compte de l'observation que formule M. Delthil.
La séance est- levée à 17 h. 30 et la prochaine réunion est fixée au 12 décembre, à 10 heures.
Le secrétaire, Etienne BARON,
Le président, Docteur POTTEVIN.

TRAMWAYS DEPARTEMENTAUX 1926

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES A EXÉCUTER EN GARE DE SEPTFONDS

Par votre délibération du 12 décembre 1925, vous avez voté une somme de 32.125 fr. pour travaux complémentaires à effectuer en gare de Septfonds.
Vous trouverez au dossier le rapport inséré ci-après de M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle évaluant la dépense de construction du quai ouvert à 20.125 fr et celle de l'acquisition et de l'aménagement d'une plaque tournante à 12.000 fr.
A ce crédit de 32.125 fr. il convient d'ajouter une somme de 30.000 fr. que l'Ingénieur en Chef propose de reprendre sur les disponibilités de l'exercice 1925.
Adoptant ces propositions, j'ai inscrit au budget une somme de 62.125 fr. que je vous prie d'y maintenir.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR

Le Service du Contrôle, se préoccupant d'amener aux tramways tout le trafic possible, a été amené à étudier les conditions et les facilités que pourraient attirer les expéditions des chapeaux de paille de Septfonds.
Les industriels de Septfonds, par l'organe de leur Maire, se sont engagés à apporter leurs expéditions au tramway à condition que soit aménagé à Septfonds un quai couvert et pouvant être fermé.
D'une visite sur les lieux, il est apparu que la largeur à donner à ce bâtiment devait être égale à 5m 20 sur 15 m de long, de façon à permettre le dépôt des colis sur quatre rangées avec deux passages permettant le collage des étiquettes.
Le projet a été établi en conséquence par la Compagnie des Tramways : il comporte l'élargissement du quai actuel, qui n'a que 4m à 5m20 et sa couverture sur une longueur de 15m. Ce projet doit donner satisfaction aux désiderata des industriels de Septfonds.
L'estimation de ce projet se monte à 20.125 fr., y compris la majoration de 15% prévue par l'avenant sur les travaux complémentaires ; cette estimation est raisonnable et peut servir de base à l'ouverture d'un crédit; étant entendu que les dépenses seront réglées sur pièces justificatives dans la limite de ce crédit.
D'autre part, la population de Septfonds a également demandé un service supplémentaire par automotrice entre Septfonds et Caussade, ce qui nécessite l'établissement d'une plaque tournante à Septfonds. Cette plaque tournante devra être prise sur les approvisionnements de la Compagnie ; mais il faudra remplacer cette plaque tournante pour permettre l'achèvement de la ligne de Castelsarrasin à Lavit. Nous n'avons pas encore de propositions précises pour

chiffrer exactement cette dépense qui sera également à payer sur les travaux complémentaires ; nous demandons l'ouverture d'un crédit prévisionnel de 12.000 fr. qui doit permettre de couvrir cette dépense.

CONCLUSION

En résumé, nous avons l'honneur de demander au Conseil Général l'ouverture sur l'exercice 1926 des crédits suivants, au titre des travaux complémentaires :

Pour la construction d'un quai couvert à Septfonds…. 20.125 »

Pour l'acquisition et l'aménagement d'une plaque tournante à Septfonds. 12.000 »

Total 32.125 »

L'Ingénieur Ordinaire, DEYMIÉ.

Vu et adopté par l'Ingénieur en Chef de Tarn-et-Garonne, soussigné : Montauban, le 16 mars 1926, BARON.